

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du Vendredi 09 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 10 Absents : 5 Procurations : 1

Date de convocation : 05/09/2022

Date d'affichage : 05/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf Septembre, à 21h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Frénéhard Anne-Marie, Delmas Alain, Brisbarre-Costes Françoise, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Galliard Jean-François (excusé), Aubeleau Vanessa, Cayron Lionel, Govignon Virginie, Bouat Yvan

Représentés : Vernhettes Michel a donné procuration à Frénéhard Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme Frénéhard Anne-Marie

Dispositif BAFA Citoyen

Délibération n°2022-56

Par délibération du 4 février 2022 le conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif « BAFA-Citoyen » destiné aux jeunes nantais ayant un réel intérêt pour l'animation et souhaitant s'investir dans la vie sociale et culturelle du village en lien avec les associations.

Cette année deux jeunes nantais ont pu en bénéficier et commencer ainsi un parcours de formation spécifique.

Initié par la mairie de Nant ce dispositif a fait preuve de tout son sens dans la participation des jeunes nantais à la vie du village ainsi que dans le secteur de l'enfance où il a été fortement apprécié.

Pour une obtention définitive du BAFA, le stage théorique de base doit être complété par un module d'approfondissement.

Compte tenu du bilan satisfaisant de cette première expérience et afin de poursuivre cette démarche auprès des jeunes nantais en faveur de l'animation socioculturelle, et attendu qu'un des deux stagiaires bénéficie d'une équivalence il est proposé au conseil municipal :

1-de prendre en charge le financement du module d'approfondissement dans le cadre du dispositif citoyen, pour un des deux stagiaires.

2-d'autoriser le Maire à solliciter le partenariat de l'Association Familles Rurales de l'Aveyron et de l'AFR Larzac pour la validation du module d'approfondissement,

3-d'autoriser le maire à signer les conventions individuelles fixant les modalités pratiques du « Bafa Citoyen » avec les jeunes nantais bénéficiaires,

4-les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Commune.

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20220909-DEL202256_56-DE
Reçu le 13/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Fait à Nant, le 12 Septembre 2022,

Le secrétaire
FRENEHARD Anne-Marie



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 12/09/2022
Et publication du 12/09/2022

Le Maire,
Monsieur Richard FIOL

